Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026016-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	17	20

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, Mme BERARD Patricia, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, Mme HERPE Stéphanie M. RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. MONSARD Dominique,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDAN David à Mme LE DÛ Brigitte, Mme ANNEZO Léa à M. RENY Victor, M. SIMEON Guillaume à M. SAMSON Ludovic

Excusé(s) : Mme CARTRON Martine, M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, Mme FAUBOURG Luzia, M. CROCHU Alexandre, M. LUHERNE Xavier, M. BRUNEBARBE Gilles

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

2026/016 – URBANISME / AMENAGEMENT - Acquisition parcelles pour aménagement d'un cheminement doux le long de la RD 7 Lieu-dit : Le Gorvello

Monsieur Jean LE CADRE présente le point.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en date du 21/11/2019 et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en cours prévoient de poursuivre le maillage de déplacements doux sur le territoire de la commune. Des emplacements réservés figurent au PLU.

Dans le cadre d'une mutation, la commune a échangé avec M. Alexis DANTO, propriétaire de la parcelle ZY 111 au lieu-dit « Le Benallo-le Gorvello », pour acquérir une partie de la parcelle impactée par un emplacement réservé « cheminement par des déplacements doux » au P.L.U approuvé le 21/11/2019, le long de la RD 7.

Monsieur Alexis DANTO cède à la commune, deux parcelles nouvellement créées, issues de la parcelle ZY 111, au même prix au m² que celui du reste de la parcelle initiale vendue.

-la parcelle ZY 478 d'une superficie de 249 m²,
-la parcelle ZY 479 de 183 m² permet de conserver l'accès aux deux parcelles.

Ces acquisitions à usage de voie, seront intégrées dans le domaine public de la commune.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026016-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider de procéder à l'acquisition d'une surface de 432 m² de terrain au total à 0,56 € le m², avec Monsieur Alexis DANTO, tel que défini ci-dessus ;**
- **De confier l'établissement de l'acte authentique à Maître LE CORGUILLE, notaire à Theix-Noyalo, aux frais de la commune ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération, notamment l'acte authentique.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (20 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/02/2026
Le Maire
Marylène CONAN

